



Lille, le 22 février 2018

académie  
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE  
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Département des  
Personnels Enseignants

Affaire suivie par  
Anne-Laure FERMEY

Téléphone  
03.20.15.67.77

Courriel  
ce.dpe@ac-lille.fr

Rectorat de Lille  
20 rue Saint Jacques  
BP 709  
59 033 LILLE Cedex

La rectrice de région académique  
Rectrice d'académie  
Chancelière des universités

à

Madame et Messieurs les Présidents d'université  
Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'établissement d'enseignement supérieur  
Messieurs les Directeurs Académiques des  
Services de l'Education Nationale, Directeurs des  
Services Départementaux de l'Education Nationale  
Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Techniques  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les Chefs de  
départements, de divisions et de services

**Objet : accès au grade de la hors-classe des professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'éducation physique et sportive, des psychologues de l'éducation nationale et des conseillers principaux d'éducation – année 2018.**

Les notes de service n°2018-023 et n°2018-024 du 19-2-2018 parues au BO n° du 22 février 2018 fixent les conditions d'accès et les modalités d'inscription aux tableaux d'avancement à la hors-classe des personnels cités en objet. La présente note précise les orientations à donner à ces opérations de promotion qui constituent un acte majeur dans la gestion de la carrière des personnels.

La réglementation prévoit qu'il est nécessaire d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables. Il n'y a donc pas de campagne d'inscription.

Cependant, chaque agent promouvable a la possibilité de se connecter via le portail I-Prof à son dossier d'avancement afin de :

- vérifier les éléments de sa situation administrative et professionnelle
- actualiser et enrichir les données y figurant en saisissant dans le menu « Votre CV » les données qualitatives les concernant

Avant la date d'ouverture de constitution des dossiers, les promouvables recevront un message dans leur boîte aux lettres I-Prof pour les avertir.

Je vous demande donc d'informer les personnels placés sous votre autorité de ces modalités et de les inviter à se connecter du **26 février 2018 au 18 mars 2018** dernier délai.

Je vous rappelle à toutes fins utiles la procédure d'accès à I-Prof (annexe 1).

## Pour mettre à jour le dossier ou formuler l'avis

Si vous avez déjà connaissance de votre identifiant de messagerie, c'est avec ces mêmes identifiant et mot de passe que vous vous connectez à EDULINE (pour accéder à IProf). (Phase 2)

### Phase 1 : Connaître son identifiant de connexion

Se rendre sur le portail Eduline (<https://eduline.ac-lille.fr>) et cliquer sur le macaron « Personnel de l'Education Nationale ».

Cliquer sur le bouton se connecter et dans le menu déroulant, choisir Identifiant

Un formulaire va vous permettre de retrouver votre identifiant :

### Identifiant



#### Rechercher son identifiant

Pour vous identifier sur différentes applications de l'académie vous devez connaître votre identifiant. Par exemple, Pierre Durant a pour identifiant pdurant et Paul Durant pdurant1. Le formulaire ci-dessous va vous permettre de le trouver si vous ne le connaissez pas encore.

*Le NUMER est votre identifiant Education Nationale. Si vous l'avez déjà, vous pouvez vous le procurer auprès du secrétaire de votre établissement ou de votre gestionnaire au Rectorat (Personnels administratifs et enseignants du 2nd degré) ou à la SDEI (Enseignants du 1er degré).*

votre NUMER en majuscule: \_\_\_\_\_  
 Nom: \_\_\_\_\_  
 Prénom: \_\_\_\_\_  
 Date de Naissance: \_\_\_\_\_  
 ( de la forme 10 01 1964 )

**Envoyer**

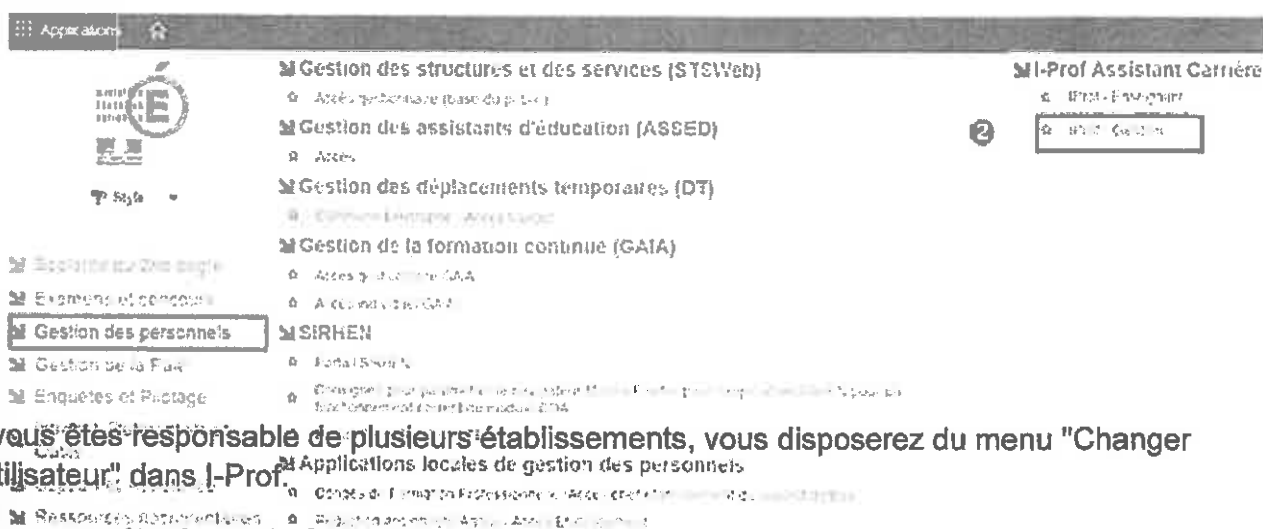
- Veuillez remplir tous les champs.
- Pour les noms composés, essayez de les séparer avec un tiret '-'.

## Phase 2 : Connexion à IProf

Pour accéder à I-Prof vous devez passer par le portail EDULINE: <https://eduline.ac-lille.fr>

I-Prof a été ajouté à votre portefeuille applicatif, accessible via le menu "Applications", dans la rubrique "Gestion des personnels" - sous rubrique "I-Prof Assistant Carrière"

L'accès en tant que chef d'établissement ou inspecteur se fera via le lien "IProf - Gestion"



**Si vous êtes responsable de plusieurs établissements, vous disposerez du menu "Changer d'utilisateur" dans I-Prof.**

### **Pour consulter les avis émis par le chef d'établissement et l'inspecteur:**

L'accès se fait via le menu de gauche "Les services".

En fonction de la date à laquelle se connecte l'enseignant, il a accès aux options suivantes : "vous informer", "compléter votre dossier", "consulter votre dossier", "consulter les résultats".

L'enseignants promouvables verra apparaître dans l'onglet [Synthèse] de son dossier, les rubriques "Avis du Chef d'établissement" et "Avis de l'Inspecteur" qui lui permettront de consulter les deux avis et les éventuelles appréciations littérales dès qu'ils seront publiés.